



## on porte plainte contre moi

Par **croum**, le **01/11/2012** à **19:15**

bonjour, suite à une séparation avec ma copine, elle porte plainte contre moi pour des disputes que l'on a pu avoir (pas de violence physique). en clair, pas vraiment de motif mais bon elle s'est fait plaisir. qu'est ce que je peux faire pour être embêter le moins possible ? on me parle de porter plainte moi même histoire de "noyer" la procédure. merci d'avance

Par **janus2fr**, le **02/11/2012** à **09:28**

Bonjour,

Pour qu'il y ait plainte, il faut qu'il y ait un motif pénal à cette plainte.

De simples disputes n'en constituent pas un.

Donc soit la plainte de votre amie va, soit être non prise, soit classée sans suite, soit la plainte a été déposée pour un autre motif, violences, harcèlement, etc.

Par **croum**, le **02/11/2012** à **09:44**

merci pour le début de réponse. elle porte plainte pour harcèlement, ce qui de mon point de vue (pas forcément objectif j'en conviens) n'est nullement le cas. quels sont les éléments qui pourraient réellement être retenus comme relevant du harcèlement ? des sms ? doit-elle pouvoir présenter des témoins pour être prise au sérieux ? J'ai reçu des sms d'injures, parfois des appels où là c'est elle qui est agressive. Est-ce que je devrais moi aussi porter plainte sur la base de si futiles événements, ou alors juste attendre en me disant qu'elle n'a rien de bien concret et que la police ne va pas aller plus loin ?

merci d'avance